

(1)

(N° 194.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1850.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. ANSIAU.

I.

Demande du sieur François-Victor LAHU.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Épernon (France), le 6 frimaire an VII. Il est arrivé, en 1813, à Bruxelles, auprès de son père, qui y occupait un emploi à l'octroi municipal. Depuis lors, il a constamment habité cette ville, exerçant l'état de maître tailleur, et il est aujourd'hui garde-convoi à l'administration du chemin de fer belge.

Le pétitionnaire réside donc parmi nous depuis près de trente-six ans. Il a même satisfait aux lois du pays, sur la milice et la garde civique. Sa conduite et sa moralité sont irréprochables.

Bien qu'une première demande en naturalisation, adressée en 1846 par le sieur Lahu, n'ait pas été prise en considération par la Chambre, votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la nouvelle demande du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

H. ANSIAU.

Le Président,

P. J. DESTRIVEAUX.

II.

Demande du sieur Jean-Aloïs IMFELD.

MESSIEURS,

Né le 19 juin 1792 à Longeren (Suisse), le pétitionnaire est entré au service des Pays-Bas le 3 décembre 1814 et y est resté jusqu'au 14 octobre 1829.

Depuis cette époque, il n'a cessé de résider à Anvers, où il a été successivement employé comme infirmier et comme garçon de bain. Il est marié et père de deux enfants. Sa conduite est à l'abri de tout reproche, et les renseignements fournis par les autorités sont de nature à lui mériter la bienveillance de la Chambre.

Votre commission vous propose, en conséquence, d'accueillir favorablement la demande du sieur Imfeld.

Le Rapporteur,

H. ANSIAU.

Le Président,

P. J. DESTRIVEAUX.

III.

Demande du sieur Nicolas HAVERMANS.

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas Havermans est né à Oosterhout (Brabant septentrional), le 12 janvier 1792. Il a été au service militaire des Pays-Bas depuis le 5 mars 1814 jusqu'au 3 octobre 1817. Il vint s'établir à Anvers en 1822, et y a épousé une femme de cette dernière ville; il est aujourd'hui père de quatre enfants. Après avoir fait partie de la garde civique mobilisée, il fut admis, en 1831, comme infirmier, à l'hôpital militaire d'Anvers, et il fut promu dans cet établissement au grade d'infirmier major le 1^{er} avril 1836.

Tous les renseignements fournis par les autorités sont favorables au pétitionnaire, et votre commission est d'avis que le sieur Havermans est digne de la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

H. ANSIAU.

Le Président,

P. J. DESTRIVEAUX.

IV.

Demande du sieur Alphonse-Auguste SUDOT.

MESSIEURS,

Le sieur Sudot, sténographe du Sénat, avait sollicité la naturalisation dans le courant de 1846. Sa demande avait été favorablement accueillie par la Législature, et la naturalisation lui avait été conférée par une loi en date du 12 juillet 1848.

Mais le sieur Sudot a encouru la déchéance pour n'avoir pas accepté la naturalisation dans le délai prescrit par la loi.

Le Sénat, auquel le sieur Sudot a cru devoir, par déférence, adresser sa demande, vient de la prendre itérativement en considération.

Votre commission a l'honneur de vous proposer d'en agir de même à l'égard du pétitionnaire.

Le Rapporteur,

H. ANSIAU.

Le Président,

P. J. DESTRIEVAUX.

V.

Demande du sieur Étienne-Omer-Louis-Guislain-Joseph WAUQUIÈRE.

MESSIEURS,

Le sieur Étienne Wauquière est né à Cambrai (France), le 16 octobre 1808. Il a suivi sa famille, qui est venue s'établir en 1816 à Mons, ville qu'elle n'a pas quittée depuis cette époque.

Le pétitionnaire, après avoir fait ses études au collège de Mons, a successivement suivi les cours des académies de dessin et de peinture de cette ville et d'Anvers.

Il a satisfait aux obligations de la milice en Belgique.

En 1831, il a été nommé directeur de l'école de dessin de Charleroi, fonctions qu'il a occupées pendant neuf ans. Il a épousé dans cet intervalle une demoiselle belge de bonne famille, et est père de deux enfants.

Il a quitté, en 1841, la direction de l'école de dessin de Charleroi, par suite de sa nomination par l'administration communale de Mons, à la place de professeur à l'académie de dessin et de peinture de cette dernière ville.

Le sieur Wauquière jouit de l'estime et de la considération de tous ceux qui le connaissent, et votre commission n'hésite pas à vous proposer d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

H. ANSIAU.

Le Président,

P. J. DESTRIEVAUX.
